

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 197

présenté par
M. Gaultier et Mme Colboc

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« président »,

les mots :

« président-directeur général ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

rédactionnel